

cielles qui attestent qu'à cette fatale époque le général Brune n'était point à Paris. Le 3 septembre 1792, il était encore à Rodenac, près Thionville, dans le nord de la France.

La calomnie a précédé le trépas du maréchal, elle ne s'est point lassée de le poursuivre encore après sa mort.

A peine le maréchal a-t-il été assassiné, que ceux qui avaient commandé le crime s'efforcent d'en déguiser les preuves. Ils entreprennent, si je puis m'exprimer ainsi, de *régulariser l'assassinat*.

On dresse un procès-verbal qui atteste que le maréchal se serait suicidé
(A suivre.)

Avis de Faillites

In re Sam. F. Allard, marchand de Rimouski, Paradis et Jobin ont été nommés curateurs conjoints.

In re T. Lemieux, de Québec, relieur, A. Gaboury a été nommé curateur.

In re J. & T. Stephens & Co., de Montréal, premier et dernier bordereau de dividendes, sujet à objection jusqu'au 10 octobre prochain.

In re The Quebec Clothing Manufacturing Company, George Lefaiivre, comptable, a été nommé liquidateur des biens de cette société.

In re La Banque des Cantons de l'Est vs The W. R. Gardner Tool Co., en commandite, de Sherbrooke, et John J. Griffith, liquidateur.

Les créanciers de la compagnie défenderesse devront produire, dans les 60 jours de la publication de l'ordre, leurs réclamations entre les mains du liquidateur.

Samuel Duncan, de Montréal, a fait cession de ses biens au bureau du protonotaire

Dame Alexina Guyon, de Saint-Hyacinthe, épouse de William Bousquet, faisant affaires comme marchande de bois et de charbon sous le nom de William Bousquet et Cie, a fait cession de ses biens.

Demandes en séparation de biens

Dame Marie-Louise Babeu, de Saint-Philippe, vs Alexandre Bourassa, commerçant du même lieu, séparation de biens.

Pelletier et Letourneau,
Avocats de la Demanderesse.

Dame Azilda Lanciau, de Sainte-

Marguerite de Blairfindie vs Isidore Perron, cultivateur du même lieu, séparation de biens.

P. A. Chassé,
Avocat de la Demanderesse.

Dame Florida Leriche, de Saint-Pie, vs Philippe Vadnais, fromager, du même lieu; séparation de biens.

Beauparlant & Marion,
Avocats de la Demanderesse.

Ventes par le Shérif

Iberville.—The Grande Ligne Mission vs Edmond Perrier, de Sainte-Blaise :

1o Un terrain de deux arpents de largeur sur vingt-huit arpents de profondeur, étant le numéro 21 du cadastre de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie.

2o Un terrain de deux arpents de largeur sur treize de profondeur, No 24a du cadastre de la paroisse susdite.

3o Une terre, avec maison et autres bâtisses, No 73 du cadastre de la susdite paroisse.

La vente se fera à Saint Blaise, le 25 octobre prochain, à onze heures du matin.

Walter Alexander Stuart, bourgeois de Napierville, vs Noël Fredette, cultivateur, ci-devant de Sherrington, maintenant de Holyoke, Mass., E.U.

1o Une terre de 2 arpents, 3 perches et 9 pieds de front, par 4 arpents et 6 perches de profondeur, No 1 du cadastre de Saint-Patrice de Sherrington.

2o Une terre avec maison et autres bâtisses, dans la paroisse de Saint-Jacques le Mineur, No 400 du cadastre de la dite paroisse, moins un morceau de terre de 25 arpents, et à charge de l'usufruit d'un tiers des produits et autres obligations.

La vente, d'abord fixée pour le 24 août dernier, aura lieu à Sherrington, le 10 octobre prochain à onze heures du matin.

Montmagny. — Alfred Legendre, courtier, de Québec, vs Esdras Leblanc, de Saint-Aubert.

1o Une terre avec maison et dépendances, étant partie du No 423 du cadastre officiel de Saint-Aubert.

2o Une terre formant partie du No 167 du cadastre du canton Ashford, avec réserve en faveur de Samuel Robichaud, de jouir pendant cinq années des érables ou sucrerie en payant loyer suivant les actes.

Vente à Saint-Aubert, le 26 octobre prochain, à dix heures du matin.

Montréal. — Jean P. Marion, notaire, vs Hormisdas Brien dit Desrochers, hôtelier, de Saint-Henri.

Un lot de terre avec maison et autres dépendances, No 3464 du cadastre pour la municipalité de la paroisse de Montréal.

La vente aura lieu le 27 octobre prochain, au bureau du shérif, à Montréal.

Henry W. Garth et Charles H. Garth tous deux de Montréal, manufacturiers, faisant affaires sous la raison sociale de Garth & Cie, vs Pierre Picotte et Ludger Picotte, tous deux entrepreneurs de Montréal, sous la raison sociale de Pierre Picotte & Fils ;

1o Un lot de terre dans le quartier Saint-Jean-Baptiste avec bâtisses, No 43 du cadastre du village de Saint-Jean-Baptiste.

La vente aura lieu au bureau du shérif, le 7 octobre prochain, à deux heures du soir.

Québec. — Edmond Bouchard, de Québec, journalier, vs Alphonse Dupont, de lieux inconnus.

Le lot No 462 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Roch de Québec, emplacement rue William, avec bâtisses.

La vente aura lieu au bureau du shérif de Québec, le 28 octobre prochain, à dix heures du matin.

Richelieu. — Révérend Messire Joseph Omer Blanchard, prêtre, de Saint-Hyacinthe, vs Elie Fontaine, de Sainte-Théodose.

1o Une terre dans la paroisse de Saint-Antoine, No 249 du cadastre de la dite paroisse, avec bâtisses.

2o Une autre terre avec bâtisses, No 250 du cadastre de la dite paroisse.

Vente à Saint Antoine, le 26 octobre prochain, à dix heures du matin.

Saguenay. — Michel Esdras Bernier vs J. B. Alexandre Archambault défendeur.

1o Un terrain à Saint-Césaire, de 40 pieds de front, avec bâtisses, faisant partie du lot No 46 du cadastre de la dite paroisse.

La vente aura lieu à Saint-Césaire, le 26 octobre prochain, à onze heures du matin.

Demande de Charte d'Incorporation par lettres patentes.

The Chronicle Printing Company désire obtenir une charte d'incorporation pour acquérir l'établissement d'imprimerie et les affaires de feu John Jackman Foote et le droit et l'actif des journaux "The Morning Chronicle" et "Quebec Gazette," et la compagnie projetée aura son principal établissement dans la cité de Québec. Le fonds social est de \$30,000.